

Le réseau de prestataires de soins de la CAPS

Chers assurés de la CAPS,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Caisse d'Assurance pour la Protection de la Santé du personnel (CAPS) offre un nouveau service pour améliorer et simplifier votre accès **aux soins de santé en Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes et dans les Pays arabes**.

La CAPS a conclu un contrat avec une compagnie de renommée internationale pour fournir un accès à un large réseau de prestataires de soins **dans ces régions**.

Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes et dans les Pays arabes

Qu'est-ce que cela signifie pour les assurés ?

1. Les assurés qui ont besoin de soins médicaux auront la possibilité d'utiliser l'un des prestataires membre du réseau, qui reconnaîtra la carte d'assurance de la CAPS et offrira des tarifs négociés, le cas échéant.
2. Pour les soins ambulatoires, les assurés devront simplement présenter leur carte d'assuré(e) de la CAPS et payer pour les services rendus. Les factures acquittées devront ensuite être soumises à la CAPS pour remboursement, avec la preuve de paiement, selon la procédure habituelle.
3. Pour les hospitalisations, les assurés n'auront pas besoin de payer d'avance ni de verser une caution. Une garantie de paiement, aussi appelée une prise en charge (PEC), sera placée auprès de l'hôpital et la CAPS paiera directement la facture et recouvrira ensuite auprès de vous les éventuels co-paiements. Afin d'éviter tout retard, merci d'informer la CAPS dès que possible pour toute hospitalisation non urgente.
4. Tous les prestataires du réseau ont une liste des assurés de la CAPS. Si vous n'avez pas votre carte d'assuré(e) de la CAPS sur vous, il faudra prouver votre identité afin de vous faire soigner.

La liste des prestataires de soins est accessible sur SHIF Online depuis une nouvelle section « Prestataires de soins ». Pour trouver un prestataire du réseau, vous pouvez filtrer par pays, ville et spécialité médicale.

La CAPS vous encourage à utiliser les prestataires du réseau car les prestataires ont été sélectionnés avec soin par notre partenaire.

La liberté de choix du prestataire de soins, telle que définie dans les Statuts de la CAPS, ne change pas. Toutefois, la CAPS ne peut pas garantir qu'un prestataire hors du réseau acceptera un paiement direct de la CAPS en cas d'hospitalisation, car la décision reste celle du prestataire. Dans de tels cas, nous continuerons de compter sur l'aide des bureaux extérieurs du BIT pour verser des dépôts aux hôpitaux.

Amérique du nord et Europe

Pour toute hospitalisation non urgente en Amérique du Nord et en Europe, merci de contacter la CAPS en avance. En Amérique du Nord, la CAPS a un accord avec un autre prestataire externe pour organiser des paiements directs et une négociation des factures. En Europe, quand cela est possible, la CAPS place une PEC.

Région de Genève

A Genève, la CAPS a développé son propre réseau d'accords de prix et de paiements directs avec les hôpitaux.

Important

Pour toute urgence, les assurés peuvent utiliser le numéro d'urgence 24/7. Une PEC sera placée au nom de la CAPS. Le numéro d'urgence: +41 22 819 44 14.